

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 32/33 25^e année · mercredi 10 août 2022

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

CANICULE SUR LES CHANTIERS: ATTENTION DANGER!



THIERRY PORCHET

A Genève, une action d'Unia a permis l'interruption d'un grand chantier durant deux après-midi caniculaires. Dans le canton de Vaud, le syndicat a réalisé un sondage et interpelle les entrepreneurs face aux graves carences observées dans la protection de la santé des ouvriers. PAGE 9

POINT DE MIRE

Une lutte essentielle

Sylviane Herranz

La mobilisation des chauffeurs Uber à Genève porte ses fruits, même si le chemin vers la reconnaissance de leurs droits risque d'être encore long. Après le retentissant arrêt du Tribunal fédéral du 30 mai dernier, validant le statut de salariés de ces travailleurs, une véritable saga a démarré pour son application.

Entre interdiction de la plateforme, suspension de l'interdiction, saisie de la Chambre des relations collectives de travail, échec de la conciliation et plusieurs manifestations des chauffeurs, la situation évolue.

Alors que la suspension de son interdiction approche de son terme, le 31 juillet, un accord a été trouvé trois jours auparavant entre Uber,

entrepreneur et syndicats Unia et Sit. Ils se sont entendus sur un calendrier de négociations et sur la manière de les poursuivre pour, d'une part, déterminer le calcul des arriérés de salaire des chauffeurs, et d'autre part s'accorder sur les contrats de travail liant ces derniers à la société MITC Mobility, mandatée par Uber. Des garanties financières ont aussi été obtenues d'Uber. A qui il reste deux mois pour se régulariser.

On est encore loin du but. La décision de la plus haute instance judiciaire du pays a néanmoins déclenché un processus qui pourrait, à terme, réguler l'ensemble de l'économie de plateforme et stopper l'exploitation de ses employées et employés, ces faux indépendants obligés de travailler sur appel et sans aucune protection sociale. L'arrêt du Tribunal fédéral concerne l'ensemble des chauffeurs Uber de Suisse. Pour l'heure, tous les regards sont tournés vers Genève. Du côté des autres cantons, outre des déclarations de l'ex-ministre de l'économie vaudois Philippe Leuba qui a demandé, en juin, à la société Uber de se mettre en conformité avec son statut d'employeur, peu de chose semble avoir été entrepris.

Et moins encore au niveau du Secrétariat d'Etat à l'économie, pourtant garant de l'application de la législation du travail en Suisse. Le silence du Conseil fédéral est aussi assourdissant, alors qu'il aurait la possibilité d'encadrer et de resserrer les protections des salariés afin d'éviter les failles dans lesquelles s'engouffrent les multinationales des services. Un engagement qui serait crucial pour sortir de la voie juridique et des multiples recours de la firme

américaine. Mi-juin, le conseiller national genevois Christian Dandrès a interpellé le gouvernement pour savoir quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour assurer aux travailleurs d'Uber la protection minimale de la Loi sur le travail et lutter efficacement contre le dumping social pratiqué par les plateformes. La réponse arrivera probablement à la rentrée parlementaire.

En attendant, les travailleurs d'Uber à Genève sont pris dans les filets de contrats ne leur permettant pas de gagner leur vie, avec des salaires horaires trois fois moins élevés que le minimum légal, ou, pour ceux ayant refusé les conditions de travail de MITC, dans les affres du chômage. Uber acceptera-t-il de redistribuer une partie de ses énormes commissions et profits à ses chauffeurs, par le biais de contrats de travail corrects, tenant compte du temps effectif passé à sa disposition et des frais professionnels nécessaires pour effectuer des courses? C'est là tout l'enjeu de la lutte exemplaire des chauffeurs d'Uber à Genève, comme de celle des livreurs de Smood entamée l'automne passé. Il s'agit de faire cesser une exploitation éhontée de personnes sur qui reposent tous les risques de l'entreprise. Et sur qui sont économisés des millions de charges sociales. Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à ce modèle Uber. Le respect de l'arrêt du Tribunal fédéral permettra une reconnaissance de la dignité des employés de plateforme et de la valeur de leur travail. ■

PROFIL



Vincent Rime,
de l'atelier à la scène.

PAGE 2

UBER

Victoire d'étape
à Genève.

PAGE 3

CONSTRUCTION

Des travailleurs sans le
sou avant les vacances.

PAGE 5

DROITS SYNDICAUX

Nouveau licenciement
d'un délégué.

PAGE 7

Sonya Mermoud

Vingt ans de scène. Une certaine longévité dans le domaine et toujours le même enthousiasme. Le plaisir intact que ressent le comédien à se glisser dans la peau de toutes sortes de personnages. La joie que lui procure la synergie d'une troupe, le jeu des répliques, les rencontres. Vincent Rime est un homme heureux. Parce qu'il vit de sa passion et s'en émerveille encore. Parce qu'il peut compter sur ses proches. Parce qu'il habite avec son épouse et ses deux filles de 9 et 11 ans en Gruyère, la terre de ses racines, à proximité de ses parents et de ses amis. Cette situation s'est construite au fil du temps. A force de travail et de constance. A travers la fidélisation de metteurs en scène. Et aussi grâce à des conditions favorables, la femme de Vincent Rime participant à faire bouillir la marmite. Le parcours du comédien de 46 ans débute dans l'enfance. Vincent Rime grandit dans un milieu ouvert au théâtre. Son père joue dans une troupe amateur, son oncle gagne sa vie comme comédien. A 14 ans, l'adolescent interprète son premier rôle important, celui d'un page dans la pièce de *Jean l'Eclopé*. Ce spectacle sera présenté tout un été. Le jeune Vincent exulte: les échanges avec les autres acteurs, la lumière des projecteurs, l'ambiance générale... l'ensorcèlent. Et l'envie d'en faire un métier se précise. Mais si ses parents ne le découragent pas, ils l'invitent néanmoins à se doter au préalable d'un bagage professionnel plus sûr.

L'AMOUR DE LA MÉCANIQUE

«Je leur suis encore reconnaissant aujourd'hui», exprime Vincent Rime qui, écoutant leurs conseils, devient ingénieur en mécanique. Il travaille ensuite quelques années pour une entreprise de fabrication et de fourniture de machines, dans la région lausannoise. Un métier qu'il apprécie, mais sa passion pour les planches le rattrape. A l'âge de 27 ans, le salarié démissionne après avoir été admis à l'Ecole de théâtre Serge Martin à Genève. En 2007, diplôme en poche, l'homme se lance et enchaîne les rôles. Les périodes creuses, il loue ses bras sur des chantiers, employé comme moniteur-électricien. «Ça me plaisait beaucoup. J'aime le travail manuel, son aspect concret, mais j'étais aussi content quand il prenait fin.» Ses aptitudes plurielles serviront aussi le comédien lors de la construction de la maison familiale à Epagny. «Je l'ai bâtie avec un ami», indique Vincent Rime, qui consacre son temps libre à bricoler et à fabriquer plein d'objets différents. Une activité qui le ressource. «Je suis en train de réaliser un paddle en bois», poursuit le sportif – aussi amateur de VTT et de grimpe – mettant parfois également ses talents d'artisan au service de la création de décors pour le théâtre. «Ma passion première reste toutefois le jeu. Jouer, c'est transmettre une parole et des émotions de la manière la

plus sincère possible. Mon ressenti sur scène? A l'appréhension succèdent la force d'une présence instantanée et le plaisir», affirme Vincent Rime qui, depuis ses débuts dans la carrière, n'a jamais connu de (trop) longues durées sans projets théâtraux. Pas de quoi pourtant libérer cet optimiste du vertige du doute.

COSTUMES PLURIELS

«Le doute s'invite aux changements de rythme, lors de temps morts, mais aussi quand il y a trop de travail, quand je suis obligé de m'absenter longuement de la maison. C'est particulier. On se donne à cent pour cent pendant deux mois, puis tout s'arrête.» De pause, il n'en est aujourd'hui pas question. L'homme répète une pièce met-

tant en scène deux inconnus assis sur un banc public qui lient conversation. Aux sujets de discussion banals succède un dialogue de plus en plus intime. Vincent Rime interprétera aussi le personnage du Joker du titre homonyme d'un spectacle où il est notamment question de zombies et, symboliquement, des peurs qui gangrènent les sociétés. Il se produit par ailleurs régulièrement dans des pièces pour les plus jeunes. «Les enfants sont cash, sans codes, rient sans contrôle. De superbes moments», note cet éclectique, qui compte également quelques films à son actif et s'investit à fond dans tout ce qu'il entreprend. «Tous les rôles m'intéressent. Mais plus que ceux de jeunes premiers, j'aime bien jouer les salauds qui ont souvent davantage de relief.»

Un dernier «costume» qui tranche avec la personnalité douce et conciliante de Vincent Rime, même s'il lui arrive de se mettre en colère. «Je peux me montrer soupe au lait, mais ça me passe très vite», nuance le quadragénaire qui, d'une grande sociabilité – «mon atout» –, apprécie par-dessus tout les contacts et les rencontres. Son métier, dans ce sens, lui offre nombre d'occasions d'échanger avec ses pairs et les spectateurs, de partager des émotions, aussitôt le rideau retombé. Et en gardant constamment en tête que le public «tient le rôle principal, qu'une pièce réussie implique un plaisir réciproque». «On joue pour lui», insiste le chaleureux et sympathique comédien, guère séduit par les théâtres trop élitistes.



Vincent Rime apprécie tous les rôles. Il aime particulièrement jouer les méchants, même si ces «costumes» tranchent avec sa nature profonde.

DE L'ATELIER À LA SCÈNE

Comédien professionnel, Vincent Rime s'épanouit dans son art tout en trouvant aussi son équilibre dans le travail manuel

RÊVE DE MOLIÈRE

Au chapitre d'expériences professionnelles marquantes, Vincent Rime se rappelle, sourire aux lèvres, d'une farce tragique, *Les sept Jours de Simon Labrosse*. Il incarnait alors un chômeur qui, cherchant désespérément à s'en sortir en une semaine chrono pour payer son loyer, inventait d'invisibles métiers comme celui de flatteur d'ego ou de finisseur de phrases... *Douze hommes en colère* - l'histoire d'un procès au rebondissement inattendu - lui laisse également un excellent souvenir, «tant pour l'équipe que pour l'intrigue». Une pièce à laquelle a participé son oncle. Vincent Rime serait d'ailleurs ravi de créer un spectacle uniquement avec des personnes de sa famille, qui compte plusieurs artistes. Dans un autre registre, il rêve de jouer du Molière, séduit par «la beauté, la drôlerie, la rythmique» de ses textes en alexandrins. «Une contrainte magnifique pour les rendre naturels», commente-t-il. Mais avec son riche parcours et un nom comme le sien, le défi promet d'être à sa portée... ■

Prochains spectacles, voir sur: vincentrime.ch

**DE BIAIS**

Christophe Gallaz

DE LA PSYCHÉ COLLECTIVE AU MONDE QUI MEURT

Quarante degrés Celsius à l'ombre durant des semaines, les incendies qu'on sait de l'Europe aux États-Unis, les milliers de morts en surplus des statistiques usuelles, bref, bref et réellement: plus personne n'ignore ce déferlement de faits gravissimes hors quelques imbéciles qui les imputent encore aux variations climatiques observables à l'échelle des millénaires. J'aime à penser cette catastrophe en cours comme le résultat d'une

logique engrainée dans notre Histoire collective à long terme, qui nous convaincrait d'un mécanisme implacable nous propulsant dans le Temps à perpétuité. Au point de nous valoir le sentiment d'y être incarcérés, et de n'être en rien les agents du monde à moins d'inventer tous les gestes possibles de la destruction. Dans notre esprit, le mouvement, la destruction et le sens sont en effet devenus corolaires.

L'activité lente des paysans nous a semblé perdre son sens économique, nous l'avons détruite pour instituer l'activité rapide de l'industrie. La culture de la famille qui franchissait la limite des générations nous a semblé perdre son sens utile, nous l'avons détruite pour instituer le sens de l'individualisme efficace. Et l'expérience élargie des vieillards, nous l'avons détruite pour instituer le sens fulgurant du dynamisme vital et de la jeunesse. En somme, nous avons prêté du sens à ce qui n'est caractérisé ni par la lenteur, ni par le grand âge, ni par le recul intellectuel, ni par l'expérience, mais à ce qui est caractérisé par leur

contraire. Nous avons prêté du sens à ce qui voyage et transite, à commencer par notre propre personne emportée dans l'espace aérien recouvrant le globe terrestre, puis à finir par les signes en flux instantané sur le réseau mondial des écrans informatiques.

Et maintenant, que faire et que penser par quarante degrés Celsius à l'ombre? Il y aurait une piste: pour savoir si nous avons eu raison d'agir ainsi sous l'emprise de notre psyché collective angoissée, il faudrait que nous prenions quelque distance intellectuelle avec le monde que nous construisons moyennant la destruction du monde naturel antérieur. Or nous ne pouvons pas nous dédire à ce point. Ce serait accepter la possibilité de notre erreur. Et de cela nous sommes incapables.

Ainsi continuons-nous d'être emportés dans un système dont les normes ne sont mises en concurrence par aucune norme d'un ordre extérieur au nôtre. Et sommes-nous exclusivement gouvernés par des normes de réussite financière, de dynamisme

stratégique et d'efficience productive. Nous ne raisonnons plus guère qu'à l'aune de ces paramètres: tout doit se passer dans le périmètre de notre adaptation au système. Lorsqu'une communauté perd autant la conscience de ses fonctionnements, elle prélieve dans sa propre périphérie des images qui puissent lui faire croire à la vie dans son déroulement juste. Qui puissent l'encourager dans ses comportements, la convaincre de leur légitimité, et la persuader qu'ils garantissent son avenir. C'est pourquoi les films documentaires animaliers triomphent aujourd'hui. Vous ne pourriez plus enclencher le moindre téléviseur sans tomber sur un bout de savane africaine, la déambulation d'un okapi circonspect au fond d'une forêt tropicale, le galop d'un guépard aux trousseaux d'un impala, ou quelque royaume corallien peuplé de poissons-perroquets. Or nous regardons ces images non pas pour qu'elles nous renseignent, mais qu'elles nous égarent. Nous croyons que si nous sommes parve-

nus à capter l'image d'une savane africaine, d'un okapi circonspect au tréfonds des forêts tropicales, et de quelque royaume corallien peuplé de poissons-perroquets, nous avons sauvé ces savanes et cet okapi comme ce corail. Une illusion qui nous rassure et nous suffit. Comblent nos yeux de nature et d'animaux en représentation virtuelle suffit à nous faire croire à la pérennité de ces derniers, quel qu'en soit le destin véridique. Tels sont le culte et la pratique à l'œuvre dans nos sociétés modernes. À peine regardez-vous un documentaire animalier, ou telle séquence du journal télévisé, que vous vous sentez citoyen modèle et témoin avisé. Vous vous pensez convaincu de toutes les souffrances de l'univers et vous êtes comblé de tous ses murmures. Même les affamés d'Afrique, ou les loutres de mer au large des côtes canadiennes, vous croyez les avoir sauvés dès lors que vous les avez regardés. Ainsi vont les égarements du Moi tout empêtré dans la société du Spectacle. ■

FACE À UBER, LES SYNDICATS REMPORTENT UNE VICTOIRE D'ÉTAPE

Le Département de l'économie et de l'emploi de l'Etat de Genève, les syndicats et la multinationale ont réussi, in extremis, à se mettre d'accord sur un calendrier de négociations

Aline Andrey

Trois jours avant le délai de la suspension de son activité par l'Etat de Genève, dans la nuit du 28 juillet, Uber est entré en matière sur les demandes syndicales lors de négociations tripartites. «Mais le chemin pour arriver à un accord sur les arriérés et les futures conditions de travail des chauffeurs et des chauffeuses Uber est encore long», écrivent Unia et le Sit dans un communiqué commun. Les négociations entamées le 21 juillet sous l'égide du Département de l'économie et de l'emploi (DEE), à la suite de la pression des syndicats et des travailleurs, vont donc pouvoir continuer. Un calendrier de négociations a été défini par les parties.

Tout au long du mois d'août, une commission tripartite - comprenant une délégation de travailleurs - présidée par Christina Stoll, directrice générale de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), déterminera la méthode de calcul des arriérés dus aux chauffeurs. Car, pour mémoire, le Tribunal fédéral, dans son arrêt du 30 mai dernier, a rejeté le recours d'Uber et donc confirmé le jugement genevois: la plateforme de transport est bel et bien un employeur comme un autre.

Dans un second temps, une deuxième commission définira les conditions de travail des employés d'Uber et, par là, les contrats conclus avec la société partenaire MITC Mobility. A la demande des syndicats, un fonds de

garantie pour le paiement des arriérés, à hauteur de 5 millions de francs pour l'instant, sera provisionnée par Uber. Ce montant sera bloqué auprès d'un notaire à Genève. La multinationale a également accepté de verser une nouvelle indemnité forfaitaire de 930 000 francs aux conducteurs. Soit un montant trois fois plus important que celui, largement insuffisant, payé début juillet pour la période du 4 au 17 juin, moment où la plateforme a été arrêtée. En fonction de leur activité lors des six derniers mois, les chauffeurs toucheront ainsi entre 300 et 3000 francs environ d'ici à la fin du mois.

«TOUT RESTE À FAIRE»

Dans un communiqué, Fabienne Fischer, conseillère d'Etat en charge du DEE, se réjouit de «cette avancée majeure pour les chauffeurs et pour la régulation du modèle Uber»: «Les discussions ont été intenses et constructives. Nous remercions toutes les parties pour leur engagement. C'est une étape importante qui vient d'être franchie.» «On a enfin réussi à se mettre d'accord pour pouvoir continuer le travail. Mais il est regrettable d'avoir perdu tant de temps après cet accord signé le 10 juin entre le DEE, le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et Uber, sans même la participation des syndicats et des travailleurs, assène Helena Verissimo de Freitas, secrétaire régionale adjointe d'Unia Genève. Les travailleurs ont souffert de cette période d'incertitudes, sans rentrée d'argent, avec pour seul



Le 13 juillet, des chauffeurs et des chauffeuses d'Uber, soutenus par leurs syndicats Unia et Sit, ont manifesté devant le Département de l'économie et de l'emploi pour lui demander d'agir. Début juillet, les salaires versés par MITC Mobility, mandaté par Uber, étaient loin de respecter le revenu minimum genevois.

choix d'accepter un contrat indécent avec MITC Mobility ou de perdre leur travail! La moitié des 800 chauffeuses et chauffeurs auraient signé. Mais nous n'avons pas les chiffres exacts, à l'instar des méthodes de calcul des salaires tout aussi opaques.» Philippe Frezier, membre de la délégation des chauffeurs, a été l'un de ceux qui ont refusé le contrat de travail «inacceptable» de la société partenaire d'Uber: «Tous les frais inhérents au véhicule, le téléphone et les assurances restent à la charge du chauffeur. Celui-ci ne touche vraiment pas grand-chose à la fin du mois.» Sans compter que les temps

d'attente ne sont pas payés non plus. «Preuve qu'Uber n'a pas encore compris ce qu'implique le statut d'employeur», souligne Helena Verissimo de Freitas. De son côté, le porte-parole de la plateforme, cité par *Le Courrier*, se félicite: «Malgré la complexité de la situation et les divergences de points de vue des acteurs impliqués, nous avons honoré nos engagements et avons clairement démontré notre capacité à être un bon partenaire pour les chauffeurs, la Ville et les Genevois.» Actuellement au chômage, Philippe Frezier, se référant à l'accord du 28 juillet, confie: «On a obtenu le droit de né-

gocier le passé et le futur des chauffeurs, et une indemnité meilleure pour les douze jours où Uber a été arrêté. Mais tout reste à faire. Si l'on obtient un contrat correct, je l'accepterai. En attendant, je cherche un emploi digne.» Les discussions doivent aboutir d'ici à fin septembre. La suspension de l'interdiction de l'activité d'Uber a été fixée au 15 octobre. Pour le DEE, Genève continue donc «de jouer son rôle de pionnier en matière de régulation des économies de plateforme» et dit échanger «avec plusieurs cantons qui se préoccupent également de la régulation d'Uber». ■

Des décennies pour combler les inégalités entre femmes et hommes...

Les écarts entre femmes et hommes se creusent. Un rapport du WEF indique qu'il faudra 132 ans – contre 99,5 en 2020 – pour que les disparités en matière de travail, d'éducation, de santé et de pouvoir politique soient estompées

Sylviane Herranz

Les disparités entre hommes et femmes ne sont pas près de se combler... Tel est le constat tiré par le Forum économique mondial (WEF) dans son *Rapport annuel 2022 sur les inégalités femmes-hommes dans le monde*, publié le 13 juillet. Ce rapport, dont c'est la 16^e édition, passe au crible l'économie de 146 pays et évalue les écarts entre les sexes dans quatre domaines: la participation et les opportunités économiques, le niveau d'éducation, la santé et la survie, ainsi que le pouvoir politique. Il étudie également «l'impact des récents chocs mondiaux sur la crise croissante des inégalités sur le marché du travail», explique le WEF dans un communiqué.

Après le coup dur du Covid, les disparités entre les femmes et les hommes n'ont pas diminué, constate le WEF, qui poursuit: «Alors que l'économie mondiale entre dans sa troisième année de perturbations continues, il faudra encore 132 ans pour combler l'écart entre les sexes.» Un écart qui a fait un saut en arrière d'une génération entre 2020 et 2021: selon le rapport de l'année dernière, le temps nécessaire pour combler ces inégalités était passé de 99,5 ans à 135,6 ans!

En 2022, seuls 20% des pays étudiés ont pu réduire d'au moins 1% les disparités. Sur un score de 100% pour une égalité parfaite, le domaine de la santé et

de la survie atteint au niveau mondial 95,8%, celui du niveau d'éducation 94,4%, celui de la participation et des opportunités économiques 60,3% et celui du pouvoir politique stagne à un taux de 22%, le nombre de femmes accédant à des mandats politiques restant excessivement bas.

LA SUISSE RÉGRESSE

Au niveau mondial, l'Irlande vient en tête des pays ayant le moins d'inégalités, avec un taux de 90%. Il est suivi par la Finlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède, le Rwanda, le Nicaragua, la Namibie, l'Irlande et l'Allemagne, avec des taux allant de 86% pour la Finlande à 80% pour l'Allemagne.

La Suisse, elle, a régressé du 10^e rang l'an dernier au 13^e rang avec un taux global de 79,5%. Relativement bon élève au niveau de l'éducation (98,8%) et de la santé et de la survie (96,4%), notre pays est largement en retrait concernant la participation et les opportunités économiques (72,9%) et a encore un énorme travail à faire sur le plan de l'égalité au niveau politique (49,9%).

CHUTE VERTIGINEUSE ET CRISE IMMINENTE

Le WEF alerte aussi sur la crise imminente allant surger sur le marché du travail, en lien avec les inégalités qui se sont accrues ces dernières années et la hausse du coût de la vie qui af-

fectora plus durement les femmes. «La parité hommes-femmes mondiale dans la participation au marché du travail a lentement diminué depuis 2009 dans le Rapport sur les inégalités», note le communiqué. Une tendance qui s'est accentuée en 2020, lorsque les scores de parité «ont chuté de manière vertigineuse au cours de deux éditions consécutives». En 2022, la parité dans la population active se monte à 62,9%, «soit le niveau le plus bas enregistré depuis la première compilation de l'indice». A cela s'ajoute des taux de chômage en hausse pour celles et ceux restés sur le marché du travail, se situant actuellement au-dessus de ceux d'avant la pandémie. «Le taux de chômage global des femmes en 2021 (6,4%) était plus élevé que celui des hommes (6,1%).»

«L'impact négatif disproportionné de la pandémie sur le marché du travail peut s'expliquer en grande partie par deux éléments qu'elle a exacerbés: la composition sectorielle du choc et la répartition des soins qui continue d'être très inégalée. La majorité des responsabilités familiales a incombe aux femmes, les structures de garde d'enfants et les écoles ayant été fermées. Même avant la pandémie, la part du temps consacré par les hommes au travail non rémunéré par rapport au travail total était de 19%, contre 55% pour les femmes», analyse le WEF.

IMPACT DISPROPORTIONNÉ DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

«La crise du coût de la vie a un impact disproportionné sur les femmes, après les nombreuses pertes d'emploi subies pendant la pandémie et les difficultés persistantes que rencontrent les infrastructures de soins», note pour sa part la directrice générale du Forum économique mondial, Saadia Zahidi. Face à la faiblesse de la reprise, elle estime que les gouvernements et les entreprises «doivent déployer deux types d'efforts: des politiques ciblées pour soutenir le retour des femmes sur le marché du travail et le développement des talents féminins dans les industries de l'avenir. Autrement, nous risquons d'éroder définitivement les acquis des dernières décennies et de perdre les futurs bénéfices économiques de la diversité.»

Indiquant qu'il est urgent d'agir, et affirmant que la réduction des inégalités entre les sexes est un «moteur essentiel de la prospérité nationale», le rapport du WEF appelle – en bonne harmonie avec les préceptes de l'aréopage réunissant chaque année responsables politiques et chefs de grandes entreprises à Davos – «d'avantage de dirigeants à libérer la créativité et le dynamisme du capital humain de leur pays pour surmonter les crises actuelles et accélérer une reprise solide»... ■

MOVENDO
L'institut de formation des syndicats

Inscrivez-vous en quelques clics depuis notre site internet:
Scannez-moi!

Quelques places sont encore disponibles dans nos cours dès septembre:

Cours pour tou-te-s

- Qui gouverne en Suisse? Comprendre les enjeux politiques**
Je 1 – Ve 2.9 Chexbres, Hôtel Préalpina
- Egalité de droits pour les personnes LGBTI et pistes d'action**
Lu 5 – Ma 6.9 Chexbres, Hôtel Préalpina
- Protéger ses données informatiques sur internet**
Me 14.9 Yverdon, Centre Pro Natura
- Comprendre le fonctionnement de la LPP**
Je 15 – Ve 16.9 Ste-Croix, Hôtel de France
- Les bases de Windows sur PC**
Je 15 – Ve 16.9 Yverdon, Synergic/Perform
- Affirmer sa présence en tant que femme**
Je 22 – Ve 23.9 Morges, Hôtel La Longeraie
- Mind Mapping: pensée créative et résolution de problème**
Ve 23.9 Yverdon, Centre Pro Natura
- Mobbing: le déceler et agir**
Je 13 – Ve 14.10 Neuchâtel, Hôtel Alpes et Lac

Cours pour membres de représentations du personnel

- Comptabilité double, perfectionnement**
Lu 26 – Ma 27.9 Chexbres, Hôtel Préalpina
- Lire et comprendre les comptes d'entreprises**
Je 29 – Ve 30.9 Morges, Hôtel La Longeraie
- Cycle ARPIP 22/23 – Les institutions de prévoyance**
Je 6.10 Lausanne, Hôtel Mirabeau

Webinaires live gratuits et ouvert à tou-te-s

Webinaires «Non à AVS 21»

Plusieurs thèmes, plusieurs jours, plusieurs intervenant-es
Du 29.8 au 2.9 Online

Nous nous réjouissons de vos inscriptions!
N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

Pour les membres des syndicats, les frais d'au moins un cours par an sont pris en charge par le syndicat d'affiliation.

Informations et inscriptions:
www.movendo.ch, info@movendo.ch, téléphone 021 310 48 70.

Conférence publique avec Pierre-Yves Maillard

Président de l'Union syndicale suisse (USS)
Conseiller national

**mercredi 24 août 2022 à 19h00
Aula de la Tuilerie, Avenue des Terreaux, Saint-Maurice**

Animé par Florian Barbey, journaliste à Radio Chablais

AVS 21
2x NON

www.avs21-non.ch

AVIS À NOS LECTRICES ET LECTEURS !
Conformément à notre plan de parution, *L'Événement syndical* paraît une semaine sur deux durant la période estivale.
Nous vous donnons rendez-vous le 24 août. ■

La rédaction

**POUR VOTRE PUBLICITÉ,
PENSEZ À
L'ÉVÉNEMENT**
SYNDICAL

Tirage hebdomadaire de plus de 55 000 exemplaires
Distribution dans tous les cantons romands

Pour tous renseignements:
pub@evenement.ch

WWW.EVENEMENT.CH

**TOUT SAVOIR SUR L'ACTUALITÉ SYNDICALE
EN SUISSE ROMANDE ET AILLEURS ?
ABONNEZ-VOUS À**

L'ÉVÉNEMENT
SYNDICAL

UN MOIS D'ESSAI GRATUIT
Tél. 021 321 14 60 · forum@evenement.ch

AVS 21
2x NON

Payer plus pour recevoir moins?

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL Place de la Riponne 4 1005 Lausanne Tél. 021 321 14 60 Fax 021 321 14 64 redaction@evenement.ch www.evenement.ch	ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot	ABONNEMENTS 39 éditions par an Abonnement annuel Fr. 60.- Abonnement de soutien Fr. 100.- forum@evenement.ch Publicité pub@evenement.ch
JOURNALISTES Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin	COLLABORATEURS RÉGULIERS Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald	CONCEPTION & MISE EN PAGES Atoll "lots graphiques" Catherine Gavin
PRÉSIDENT Yves Defferrard	PHOTOGRAPHES Thierry Porchet, Olivier Vogelsang	IMPRESSION Pressor SA, Delémont Tirage contrôlé 55 111 exemplaires
RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz		
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Sonya Mermoud		

DES TRAVAILLEURS SUR LE CARREAU, SANS LE SOU AVANT LES VACANCES

L'entreprise de génie civil Soraco SA à Genève n'a pas payé les salaires de juin et de juillet de ses ouvriers. Une assemblée de protestation s'est déroulée il y a quinze jours sur un chantier public et les autorités ont été interpellées

Textes Sylviane Herranz

Des travaux obtenus sur la base d'offres défiant toute concurrence, des difficultés financières qui s'accumulent, les salaires de juin et de juillet de la soixantaine d'employés non payés. Et une entreprise qui se défausse sur les maîtres d'ouvrage et les entreprises générales qui bloquaient le paiement de factures. Au final, ce sont les ouvriers qui trinquent. Cette situation est survenue chez Soraco SA, une entreprise genevoise de construction et de génie civil. Face au non-versement de leurs salaires, juste avant leurs vacances, et en l'absence de réponses de l'employeur sollicité à plusieurs reprises, une douzaine de travailleurs encore actifs ont tenu une assemblée de protestation le 27 juillet à l'avenue Bel-Air à Chêne-Bourg, un de leurs lieux de travail. Les syndicats Unia, Sit et Syna avaient aussi convié la presse pour dénoncer le silence de la direction.

L'entreprise avait convoqué les employés le 8 juillet. Elle leur avait remis un courrier les informant qu'elle était dans l'impossibilité de payer leurs salaires de juin et les suivants, faute de liquidités. «Des montants excédant le million de francs» sont bloqués par des maîtres d'œuvre et des entreprises générales pour des travaux terminés, écrit-elle. L'entreprise indiquait aussi que le bilan avait été déposé et qu'une audience en vue d'un ajournement de faillite aurait lieu le 4 août. Dans ce courrier de deux pages, la société offrait encore aux travailleurs une «marche à suivre» leur expliquant ce qu'ils au-

raient à faire en cas de faillite pour réclamer leur dû, cela dans un langage juridique des plus ardu. Elle les incitait également à s'autolicencier...

ATTITUDE IRRESPONSABLE

Réunis à plusieurs reprises en assemblée générale, les travailleurs ont mandaté les trois syndicats. Une rencontre avec la direction a eu lieu le 13 juillet, sans résultat, les syndicats réclamant toujours des documents tels que la liste des employés, des chantiers en cours, des comptes de la société et la preuve des paiements des assurances sociales et de la retraite anticipée. «Malgré de nombreuses sollicitations, l'entreprise a fait l'autruche, laissant les travailleurs dans l'incertitude», indique Mathieu Rebouilleau, secrétaire syndical d'Unia Genève, sans cacher son inquiétude: l'entreprise aurait des poursuites pour des centaines de milliers de francs, notamment vis-à-vis d'entreprises intérimaires, de la fondation pour la retraite anticipée et peut-être aussi des assurances sociales.

«Il est irresponsable de laisser des travailleurs sans argent avant les vacances. Certains ont déjà quitté l'entreprise, n'ayant pas de réserve pour vivre. D'autres sont déjà en vacances et les derniers travaillent encore pour terminer leurs chantiers. De plus, Soraco SA n'a rien fait pour remplacer les travailleurs les plus âgés dans une autre entreprise, afin que leur droit à la retraite anticipée soit sauvegardé», s'énerve Mathieu Rebouilleau. Au total, et sans compter le personnel administratif, une bonne vingtaine d'ouvriers étaient encore, fin juillet, sous contrat avec la société.

«L'entreprise ne jure que par la faillite. Ce n'est que lorsqu'on l'a informée de notre action qu'elle s'est manifestée. Elle a appelé Unia pour dire que les fiches de salaire de tous les travailleurs allaient être envoyées. Ce qui ne veut bien sûr pas dire que les salaires seront payés... En cas de faillite, la caisse d'insolvabilité devrait prendre le relais, avec un versement de 70% à 80% du montant dû selon la situation familiale. Soit une perte séche pour ces personnes ayant travaillé à 100%, sans compter celle qu'ils subiront en cas de chômage.» Aux dernières nouvelles, l'audience de faillite aurait été reportée à la fin du mois.

AUTORITÉS COMPLICES

«Les autorités sont complices de cette débâcle financière», souligne encore le syndicaliste. L'Etat de Genève ou les communes de Chêne-Bourg et de Presinge ont ainsi fourni à Soraco SA

d'importants travaux sur la base de devis bien en-dessous des prix du marché. Les syndicats ont interpellé les autorités, en particulier Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge des infrastructures, pour qu'il intervienne urgentement auprès des maîtres d'œuvre afin de débloquer le paiement des factures ouvertes et d'honorer les

salaires non versés des employés. Une rencontre à ce sujet est prévue entre les responsables du Département des infrastructures et les syndicats. Mais elle se tiendra sans le conseiller d'Etat et sans la direction de Soraco comme l'auraient souhaité les organisations des travailleurs. A suivre. ■



Pas payés pour leur travail de juin, et rien pour juillet. Les travailleurs de Soraco SA ont protesté le 27 juillet dernier, avec leurs syndicats, sur un des chantiers de l'entreprise à l'avenue Bel-Air à Chêne-Bourg. Ils ont exigé le versement de leur dû et demandé aux autorités de libérer les factures bloquées afin qu'ils puissent toucher leurs salaires.



Mathieu Rebouilleau d'Unia, à gauche en compagnie d'un secrétaire syndical du Sit, a dénoncé l'incertitude dans laquelle ont été plongés les travailleurs.

TÉMOIGNAGE

“J'AI LA BOULE AU VENTRE”

Maçon et chef d'équipe, la quarantaine, Eric* travaille depuis bientôt cinq ans pour Soraco à Genève. Fin juillet, il était l'un des salariés encore actifs de l'entreprise. Interview

Comment cette situation est arrivée? N'y avait-il pas de signes avant-coureurs?

«Mes premières années dans l'entreprise se sont bien passées. Dès le Covid, nous avons senti que ça devenait de plus en plus compliqué, il y a eu des licenciements, des retards de paiement pour des fournisseurs. On sentait que ça n'allait pas dans le bon sens, mais on gardait espoir. Au niveau des salaires, une remise en ordre avait été effectuée. On les touchait avant le 2 du mois suivant, mais, en mai, les responsables de la société nous ont avertis qu'ils ne pourraient pas nous payer dans les temps. Ils ont cherché à débloquer des garanties chez les maîtres d'œuvre, par exemple pour un gros chantier de l'ONU, mais c'était peine perdue. Nous avons touché notre salaire de mai le 12 juin. C'était la dernière fois...»

Que s'est-il passé ensuite?

Le 8 juillet, nous avons été informés qu'ils allaient déposer le bilan et que l'on pourrait réclamer nos salaires en justice. Ils nous ont aussi invités à partir. Les premiers à le faire sont ceux qui n'avaient pas d'argent de côté. Une dizaine de chantiers étaient en cours, avec peu de rendement, car les fournisseurs nous livraient de petites quantités, à payer cash. On a fait du rangement, du tri. Comme d'autres, je suis toujours sur mon chantier. Nous attendons une lettre de licen-

cement. L'automne et l'hiver arrivent. A cette période, il y a moins de travail. J'ai une famille, je ne peux pas me permettre de faire de l'intérim et de ne pas avoir de boulot en fin d'année.

Comment avez-vous vécu l'annonce d'une possible faillite? Ça a été brutal. L'entreprise était très bien réputée, le personnel très compétent. La suite va être pénible. Si on ne récupère que 70% ou 80% du salaire, ce sera un trou énorme. La faillite nous permettrait d'aller au chômage. Mais cette incertitude est horrible. Ça fait mal, j'ai perdu du poids, j'ai la boule au ventre. Bien sûr, ça touche la vie de famille. Mais on n'est pas seuls, on essaie de se serrer les coudes entre collègues. C'est dur. En plus de cette situation, nous avons perdu récemment un collègue de moins de 40 ans, mort d'une crise cardiaque sur son canapé. C'est un ouvrier qui donnait tout sur le chantier. Il a perdu la vie subitement. Je suis sûr que cette situation l'a affecté. Ce décès nous a retourné le ventre. Et notre employeur est resté complètement insensible face à ça, pas un mot, pas un geste... Nous espérons tous que cette situation se termine rapidement, sans magouilles. Nous avons besoin d'être respectés. ■

*Prénom d'emprunt

EASYJET: LES SALAIRES PRENNENT DE LA HAUTEUR

Le Syndicat des services publics a signé avec la direction d'Easyjet un accord salarial pour le personnel de cabine qualifié d'exceptionnel

Sonya Mermoud

Bonne nouvelle pour le personnel de cabine de la compagnie d'aviation Easyjet, qui va voir son revenu croître. Au terme de mois de négociations, de la saisine de la Chambre des relations collectives de travail et de mobilisations des employés, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord salarial qualifié d'exceptionnel par le Syndicat des services publics (SSP) Trafic aérien, partie prenante. «Ce dernier s'articule autour de trois augmentations successives d'ici au 1^{er} janvier 2024 avec, au total, un minimum de 7% de plus sur le salaire fixe et 4,5% sur la part variable», détaille Jamshid Pouranpir, secrétaire syndical du SSP. A cette majoration s'ajoute encore une prime immédiate de 4000 francs pour les collaborateurs concernés et de 4500 francs pour leurs chefs. Les montants arrêtés seront par ailleurs automatiquement revus à la hausse si l'inflation, cette année et en 2023, dépasse les prévisions de la Banque nationale suisse, à savoir respectivement 3% et 1%. Autres points particulièrement positifs de l'accord: un relèvement substantiel des indemnités versées lorsque la fin de service du personnel chevauche sur son jour de repos, ainsi qu'une revalorisation des cotisations LPP. La fidélité des travailleurs sera aussi récompensée: ceux qui comptabilisent 14 ans d'ancienneté bénéficieront d'un jour de vacances supplémentaire, soit un total de 26 jours ouvrables par année.

«Le renforcement du salaire fixe au détriment de la part variable est une revendication de longue date, car lui seul est reconnu dans son intégralité par les organismes de protection sociale», ajoute le syndicaliste, estimant que la mobilisation des travailleurs aura influé sur le résultat obtenu particulièrement remarquable dans l'histoire de la branche helvétique de la compagnie. «Easyjet connaît de nombreuses grèves dans les pays européens, en Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne et au Portugal. Le personnel basé en Suisse - à Genève et à Bâle-Mulhouse - était déterminé à obtenir une réelle compensation salariale. Easyjet Suisse ne pouvait pas prendre le risque d'une grève pendant la saison estivale.» ■

HOLCIM VISÉ PAR UNE ACTION CLIMATIQUE RÉvolutionnaire

Quatre plaignants indonésiens exigent réparation au cimentier suisse, jugé en partie responsable des inondations dont ils sont victimes. Ils lui demandent aussi de réduire massivement ses émissions de CO₂

Manon Todesco

L'île de Pulau Pari, en Indonésie, tout près de Jakarta, boit la tasse. Le réchauffement climatique faisant monter le niveau de la mer, cette petite île où vivent 1200 personnes est souvent en proie aux inondations et a déjà perdu 19% de son territoire. Des catastrophes qui ravagent les habitations et mettent à mal les activités et les ressources, puisque Pulau Pari dépend principalement du tourisme et de la pêche. D'après les projections, si rien ne bouge, la quasi-totalité de l'île sera sous l'eau d'ici à 2050. Ses habitants ne sont pas prêts à s'y résoudre. C'est pourquoi quatre d'entre eux ont engagé une action en justice en Suisse contre le cimentier Holcim pour sa contribution aux changements climatiques. Une action inédite, car elle émane d'un pays du Sud et se dirige contre une multinationale qui devra répondre juridiquement de son rôle dans le changement climatique, et pas un Etat. Soutenus par l'Entraide protestante suisse (EPER), le European Center for Constitutional and Human Rights et l'organisation indonésienne pour l'environnement WALHI, qui ont lancé la campagne Call for Climate Justice, les plaignants ont soumis une requête de conciliation à Zoug le 11 juil-

let dernier et convoqué la presse le lendemain.

PREMIER POLLUEUR SUISSE

Pourquoi Holcim? «Aujourd'hui, l'industrie du ciment est responsable de près de 8% des émissions mondiales annuelles de CO₂, soit trois fois plus que l'industrie aéronautique», souligne Yvan Maillard Ardent, expert sur le climat pour l'EPER. En tant que premier producteur de ciment du monde, il fait peu de doutes qu'Holcim a largement contribué à la crise climatique. Selon une étude mandatée par l'EPER, entre 1950 et 2021, Holcim a produit plus de 7 milliards de tonnes de ciment, et avec, émis plus de 7 milliards de tonnes de CO₂. «Cela représente 0,42% de l'ensemble des émissions industrielles mondiales de CO₂ depuis 1750, soit plus du double de ce que la Suisse a émis pour la même période», commente l'expert. D'après lui, le lien est donc établi entre l'activité d'Holcim depuis plus de 70 ans et les dégâts environnementaux à Pulau Pari.

De son côté, Holcim dit prendre au sérieux le changement climatique et promet de tenir l'objectif d'une entreprise neutre en carbone en 2050. Trop lent, répondent les activistes, alors que près de 2 milliards de personnes dans le monde sont menacées par des inondations...



L'île de Pulau Pari, tout près de Jakarta en Indonésie, compte 1200 personnes subissant de plein fouet les changements climatiques.

STOP AUX ÉMISSIONS!

Que réclament les quatre plaignants à Holcim? Les revendications portent sur trois axes. Premièrement, une indemnisation pour les dommages déjà causés, ensuite, une contribution aux mesures pour prévenir les dommages futurs et, enfin, une demande de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. Au total, la requête financière s'élève à environ 20 000 francs. Une somme qui paraît peu élevée. «Les coûts réels sont environ 200 fois plus importants, explique Nina Burri, responsable entreprises et droits humains pour l'EPER. Les chiffres montrent que la contribution d'Holcim aux émissions de CO₂ s'établit à 0,42%, les plaignants réclament 0,42% des coûts totaux.» Et de poursuivre: «La crise climatique menace grandement les droits

humains. Il n'est pas acceptable que des personnes qui n'y ont presque pas contribué doivent en payer les frais. C'est une question de justice mondiale. Les personnes concernées empruntent aujourd'hui la voie juridique pour mettre cela en avant.» Placer Holcim face à ses responsabilités pour les dommages causés par le passé, mais

aussi l'inviter à les assumer à l'avenir: une action à double approche qui fait qu'on la qualifie de révolutionnaire. A faire à suivre... ■

Pour signer l'appel de soutien aux habitants de l'île de Pulau Pari et pour plus d'infos: callforclimatejustice.org/fr

TÉMOIGNAGES



ASMANIA, PROPRIÉTAIRE D'UNE MAISON D'HÔTES

«Après les deux inondations fin 2021, les touristes ont déserté l'île pendant deux mois. Nous n'avons loué aucune chambre, servi aucun repas. Quant à notre ferme piscicole, 300 des 500 poissons y ont péri à cause des huiles et des saletés que cela a ramenées. Les revenus de notre famille ont chuté, comme pour beaucoup de personnes ici. Je suis inquiète pour mon île et surtout pour les femmes, qui sont tenues de subvenir aux besoins de la famille, à l'approvisionnement en eau potable et en nourriture, alors que les revenus ne cessent de diminuer.» ■



BRÈVE

AFGHANISTAN

LA VIE DES FEMMES ET DES FILLES DÉTRUIITE

Interdiction pure et simple ou larges entraves à l'éducation, au travail, à la liberté de mouvement; destruction du système de protection et de soutien pour les personnes fuyant les violences domestiques; forte augmentation des mariages d'enfants, des unions forcées, précoces; détention, torture et disparition de manifestantes pacifiques; arrestations et emprisonnements arbitraires pour «crime de corruption morale»... Les talibans mènent une terrifiante campagne de répression à l'encontre des femmes et des filles. Un constat posé par Amnesty International, auteur d'un nouveau rapport étoffé sur leur situation. «Moins d'un an après que les talibans ont pris le pouvoir en Afghanistan, leurs politiques draconiennes privent des millions de femmes et de jeunes filles de leur droit de mener une vie libre et épanouissante», indique Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International. Les politiques mises en œuvre introduisent des discriminations à l'égard des femmes et des filles dans presque toutes les facettes de leur vie. «Chaque détail de leur quotidien - si elles peuvent aller à l'école, si et comment elles travaillent, si et comment elles sortent de chez elles - est contrôlé et soumis à d'importantes restrictions.» Dans ce contexte, l'ONG appelle les talibans à procéder à des changements profonds dans leurs méthodes de gouvernance. Parallèlement, l'organisation compte sur la communauté internationale pour qu'elle adopte une stratégie «robuste et coordonnée» et fasse pression dans ce sens. Amnesty International lui demande de réagir via des sanctions ciblées ou des interdictions de voyager par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies ou tout autre moyen. L'idée est «d'obliger les talibans à rendre des comptes pour le traitement réservé aux femmes et aux filles sans nuire à la population afghane». ■ SM

Les inondations régulières ont déjà causé la perte de 19% du territoire.



Les ONG exigent des mesures anticorruption concrètes

Glencore devra payer une amende évaluée à 1,5 milliard de dollars pour avoir versé des pots-de-vin, rapporte Public Eye

Sonya Mermoud

Coupable! En mai et en juin derniers, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, Glencore est passé à table et a avoué avoir versé des pots-de-vin. Cette information a été récemment partagée par Public Eye. L'ONG a précisé dans un communiqué que la multinationale, à la suite des enquêtes anticorruption et de ses aveux, s'attend désormais à payer une amende de quelque 1,5 milliard de dollars. «Guinée équatoriale, Brésil, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Nigeria, Soudan du Sud et Venezuela: selon les procédures judiciaires, le géant des matières premières basé à Zoug a versé plus de 130 millions de dollars de pots-de-vin sur une période de dix ans, dans au moins huit pays, dont certains figurent parmi les plus pauvres

de la planète.» Cet arrosage systématique et «partiellement cautionné par le siège suisse» a assuré à la société des accès privilégiés et très lucratifs aux matières premières, aux dépens des pays producteurs et de leur population. Et Public Eye de citer un procureur étasunien: «La corruption faisait partie de la culture d'entreprise. Le message implicite venu d'en haut était: "Faites tout ce qui est nécessaire."» Selon l'ONG, d'autres inculpations en Suisse et aux Pays-Bas pourraient suivre, les autorités de ces deux Etats continuant d'enquêter sur la multinationale, notamment sur ses «liens douteux avec l'homme d'affaires Dan Gertler, sous sanctions étasuniennes pour corruption aggravée au Congo». Glencore a promis aujourd'hui vouloir rompre avec ces pratiques illégales. Public Eye, en collaboration avec d'autres ONG, demande une nouvelle fois à ses dirigeants

de prendre des mesures efficaces dans ce sens: transparence dans toutes les transactions avec les sociétés étatiques, publication d'une stratégie anticorruption et compensation rapide et complète des victimes des infractions dans les pays concernés. L'organisation prie par ailleurs les partenaires commerciaux de la multinationale - les actionnaires, les banques et les sociétés de négoce - de conditionner leurs futurs crédits à la mise en œuvre progressive de ces dispositions. Enfin, estime Public Eye, les places mondiales de commerce de matières premières comme la Suisse et la Grande-Bretagne doivent agir. Et créer une «norme globale contraignante qui garantisse enfin la publication des paiements faits aux gouvernements et aux compagnies d'Etat pour les matières premières, y compris dans le négoce». ■

«IL FAIT VALOIR SES DROITS ET CEUX DE SES COLLÈGUES, IL EN PAIE LE PRIX FORT»

Mahad, nettoyeur et délégué d'Avenir syndical à l'EMS Notre-Dame à Genève, a été licencié pour des motifs futiles, dans un contexte où les EMS doivent réintégrer leurs services socio-hôteliers

Sylviane Herranz

«Si je me bats aujourd'hui pour ma réintégration, c'est pour protéger le travail syndical dans cet EMS. Pour que quelqu'un d'autre puisse reprendre ces activités de défense des droits des travailleurs. C'est cela qui est important pour moi. Si l'on n'arrive pas à annuler ce licenciement, les gens n'oseront plus bouger à l'intérieur.» Ces paroles de Mahad, prononcées le 28 juillet dernier, juste en face de l'EMS Notre-Dame à Genève, illustrent le dévouement et l'engagement de ce nettoyeur licencié pour son activité syndicale. Un congé annoncé brusquement à la fin du mois de juin pour la fin septembre. Avenir syndical, qui le défend, avait convoqué la presse ce jour-là pour dénoncer ce licenciement abusif.

UN DES MOTEURS DE LA GRÈVE DE 2017

Mahad travaille dans l'établissement depuis onze ans. Il est délégué syndical depuis cinq ans. Il a été l'un des moteurs de la longue grève qui avait secoué les EMS Notre-Dame et Plantamour en 2017. Une grève soutenue à l'époque par Unia, dont il était membre, qui a permis de combattre l'externalisation des services de nettoyage, de cuisine et de buanderie dans ces deux EMS. La grève s'était étendue à d'autres établissements. Face à cette mobilisation, un changement de règlement empêchant la sous-traitance et la sous-enchère dans le domaine avait été obtenu. A la suite d'un recours patronal contre ce règlement, c'est la Loi sur la gestion des EMS qui a été modifiée dans ce sens en février dernier. Elle implique que tout le personnel hôtelier ou du nettoyage externalisé doit être réintégré et soumis à la CCT des EMS dans un délai de deux ans. De très nombreux salariés sont concernés dans le canton.

S'appuyant sur la loi, Mahad a réuni ses collègues du service socio-hôtelier de

La Coccinelle, troisième entité des Résidences Notre-Dame, pour les aider à demander leur réinternalisation. La Coccinelle est le seul EMS du groupe où ces tâches sont sous-traitées, à des conditions de travail bien inférieures à celles de la CCT.

LICENCIEMENT ANTISYNDICAL

Pour Sabine Furrer, secrétaire syndicale d'Avenir syndical, il ne fait aucun doute que le congé donné à Mahad est motivé par ses activités dans la défense des droits du personnel, même si d'autres raisons sont données. «Ces motifs sont futiles: une remise tardive d'une convocation justifiant une absence, alors que Mahad avait annoncé cinq jours à l'avance qu'il était obligé de prendre son service plus tard, et l'usage de son téléphone privé durant le temps de travail. Dans ce cas, il avait terminé sa tâche cinq minutes plus tôt et se rendait à la pause. Il s'agit d'une pause décalée. Ni l'un, ni l'autre, ni les deux motifs réunis ne justifient un licenciement», explique la syndicaliste. Elle dénonce aussi la manière dont le congé a été annoncé, sans que Mahad puisse se faire accompagner. Averti à la dernière minute, le syndicat ne pouvait être présent. De plus, l'employeur refuse de transmettre à Avenir syndical le dossier administratif du nettoyeur, demandé à trois reprises, y compris par une avocate. «Cela démontre bien la mauvaise foi de l'employeur», commente Sabine Furrer.

MENACE

«J'effectue matin et soir mes tâches de nettoyage, ma responsable est contente. Par contre, le directeur est très fâché avec moi, car je suis allé discuter avec mes collègues de La Coccinelle», rapporte Mahad, entouré par une dizaine de membres du comité d'Avenir syndical. «Début 2020, j'ai été convoqué par la direction et les RH. Nous avions eu une longue discussion sur mon activité syndicale. La direction



Une dizaine de membres d'Avenir syndical sont venus soutenir le délégué licencié lors de la conférence de presse tenue juste en face de l'EMS Notre-Dame le 28 juillet. Mahad (à droite) va lutter pour obtenir l'annulation de son licenciement et sa réintégration. La défense des droits syndicaux est au cœur de son combat.

m'avait même dit que personne ne me donnerait une place de travail si j'étais licencié, car ma photo serait partout. Une telle menace de la part d'un responsable d'EMS, ce n'est pas juste, pas correct, pas humain.»

Sabine Furrer informe que cette convocation avait eu lieu juste après une visite de l'Etat à l'EMS. «Elle faisait suite à une rencontre de Mahad et du syndicat avec la Direction générale de la santé pour dénoncer certaines conditions de travail dans l'établissement. Il est clair que cela n'a pas dû plaire à l'employeur, comme les contacts pris par Mahad avec ses collègues de La Coccinelle. Car une réinternalisation du personnel aurait bien évidemment un coût. Mahad a aussi réclamé la prise en compte du temps d'habillage comme temps de travail. Cette disposition légale a été formalisée récemment par le Seco. Et, là encore, la mise en conformité coûterait des milliers de francs.»

DANS LA VILLE DE L'OIT...

«Mahad est très actif, il informe et organise ses collègues, non seulement des services hôteliers mais aussi des soins, pour que loi et CCT soient respectées. Il fait valoir ses droits, pour lui et pour les autres, il en paie aujourd'hui le prix fort. Ce licenciement antisyndical doit être annulé et Mahad réintégré. Nous al-

lons utiliser tous les moyens possibles, juridiques et autres, pour l'obtenir», indique Sabine Furrer, ajoutant qu'un comité de soutien se met également sur pied. Les autorités seront aussi interpellées car, pour Avenir syndical, un tel licenciement est d'autant plus scandaleux qu'il intervient dans un secteur largement subventionné, et que la CCT des EMS protège l'activité syndicale.

Le syndicat genevois souligne encore la valeur symbolique de ce combat dans la ville accueillant le siège de l'Organisation internationale du travail (OIT),

trois ans après que la Suisse a été retirée en extrême de la liste noire des pays violant les droits des travailleurs (voir ci-dessous). «Si de tels licenciements sont encore possibles en Suisse, critique Avenir syndical, c'est parce que cette dernière continue à ne pas prendre de mesures suffisantes pour protéger les délégués syndicaux, ainsi que l'a justement indiqué le Comité de la liberté syndicale de l'OIT.» ■

LA DIRECTION CONTESTE

Contactée par nos soins la semaine dernière, la direction de l'EMS Notre-Dame réfute l'accusation de licenciement antisyndical. Un tel licenciement devant être «lié d'une manière ou d'une autre aux activités syndicales que l'employeur n'apprécierait pas», écrit-elle, indiquant qu'elle ne peut pas «reprocher une quelconque activité syndicale à Mahad». Dans son courriel, la direction ajoute qu'elle a appris par la presse l'engagement du nettoyeur dans certains dossiers. «Or, ni lui, ni personne ne nous en a jamais parlé», poursuit-elle, indiquant que le seul retour qu'elle en a est qu'il essaie de convaincre certains employés de quitter leurs syndicats pour rejoindre Avenir syndical. «Ce qui ne nous semble pas être une raison de licenciement», précise la direction. Qui note encore que, si Mahad a été licencié, «c'est pour des raisons qui n'ont rien à voir avec son engagement syndical», et qu'elle ne peut en dire plus sans un accord du principal intéressé. Quant au refus de remettre au syndicat le dossier administratif du nettoyeur, la direction répond que «la transmission du dossier d'un employé en vue d'une procédure est encadrée par la loi et la jurisprudence. Dès que la demande respectera ce cadre légal, nous enverrons les documents.» ■

Où en est-on sur le front de la protection des délégués syndicaux?

En 2019, la Suisse se retrouvait sur une liste noire de l'OIT des pays violant les droits des travailleurs. Une médiation lui a permis de sortir de l'ornière. Les résultats sont attendus pour fin septembre

Sylviane Herranz

Il y a trois ans, en mai 2019, la Suisse avait été placée par l'Organisation internationale du travail (OIT) sur une liste noire de 40 pays violant gravement les normes de protection des travailleurs. En l'occurrence, pour notre pays, les conventions 87 et 98 protégeant la liberté syndicale pour la première et le droit d'organisation et de négociation collective pour la seconde. Ces deux conventions, ratifiées par la Suisse, devraient être appliquées dans nos frontières. Or, ce n'est pas le cas. Les délégués syndicaux et les représentants du personnel ne sont toujours pas protégés dans la loi contre le licenciement. La sanction maximale encourue par un employeur fautif se résume à 6 mois de salaire d'indemnités, soit pas grand-chose.

Confrontée à de nombreux cas de licenciements de militants et de délégués, l'Union syndicale suisse (USS) avait déposé une plainte auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT en 2003

déjà. En 2006, l'institution recommandait à la Suisse de prendre des mesures prévoyant une protection pour les victimes de ces congés du même type que celles existant dans la Loi sur l'égalité, soit la nullité du licenciement lorsqu'une personne fait valoir ses droits et la possibilité de sa réintégration.

La plainte avait ensuite été suspendue, le Conseil fédéral promettant d'adapter la loi. Mais elle a été réactivée par l'USS en 2012, avec de nouveaux cas de licenciements antisyndicaux. Sept ans plus tard, face à l'inaction persistante du gouvernement, la Suisse se retrouvait épingle aux côtés d'Etats tels que la Sierra Leone, le Tadjikistan ou encore la Biélorussie sur la liste noire de l'OIT.. Une situation peu glorieuse pour notre pays accueillant cette vénérable institution qui s'apprérait à célébrer, en juin 2019, son 100^e anniversaire. Pour sortir de l'ornière, le conseiller fédéral Guy Parmelin a proposé de mettre en place une médiation entre les partenaires sociaux afin d'améliorer la protection contre les licenciements an-

tisyndicaux. Elle devait débuter en septembre et durer douze mois. Sur demande de la délégation suisse à l'OIT, constituée de l'USS, des patrons et de l'Etat, le Comité de la liberté syndicale acceptait de retirer la Suisse de la liste noire.

«NOUS N'AVONS PAS PERDU L'ESPOIR»

Trois ans plus tard, la médiation n'a toujours pas abouti, alors que les congés antisyndicaux se poursuivent. Ainsi, celui d'un délégué horloger à la vallée de Joux, un autre d'un délégué chez Kugler à Genève en 2019, ceux de quatre livreurs travaillant pour un sous-traitant de DPD au Tessin en début d'année, ou encore celui de la Résidence Notre-Dame à Genève (voir ci-dessus). Où en est-on de cette médiation, menée sous l'égide de Franz Steinegger, ancien conseiller national et président du Parti radical? «Les discussions ont duré, en raison de la phase Covid et parce que les patrons ont mis longtemps à dire ce qu'ils veulent. Mais il y a eu une entrée en matière sur le fait qu'il faut changer la loi. On a l'impre-

sion que quelque chose est possible», explique Pierre-Yves Maillard, qui représente l'USS dans cette médiation. «Nous avons accordé une ultime prolongation de délai jusqu'à fin septembre à la partie patronale. Nous refuserons de le prolonger de nouveau. L'USS a fait ses propositions. Elles apporteraient des améliorations substantielles, sans être tout à fait conformes à ce que l'on souhaite. Nous attendons maintenant la position des patrons», ajoute le président de la faîtière syndicale, sans en dire davantage sur les mesures proposées. «Nous ne sommes pas extrêmement optimistes sur l'issue de cette médiation, mais nous n'avons pas perdu l'espoir. Si nous trouvons un accord, il faudra encore de longs mois de processus parlementaire pour sa mise en œuvre. Si nous n'obtenons rien, nous reprendrons la démarche auprès de l'OIT pour faire condamner la Suisse. Mais une condamnation ne protégera pas mieux nos délégués. Dans ce cas, il restera l'initiative populaire.» ■

PLAN FIXE SUR L'AFRIQUE

Lausanne va vibrer aux images et aux rythmes de l'Afrique à travers la 16^e édition du Festival de cinémas qui lui est consacré

Textes Sonya Mermoud

Retour en force du Festival cinémas d'Afrique* à Lausanne après une période contrariée en raison de la crise sanitaire. Pour cette 16^e édition, l'événement, qui se déroulera du 17 au 21 août prochains, renoue avec toute son envergure culturelle et festive. Au menu de la rencontre, pas moins de 60 films mais aussi une table ronde, des concerts, des performances artistiques, des soirées dansantes. Côté septième art, le public bénéficiera d'un large éventail de choix avec des courts et des longs métrages réunissant des fictions, des documentaires, des films d'animation et d'autres expérimentaux pour la plupart inédits en Suisse. Une programmation faisant la part belle à des créations récentes signées par des cinéastes de différentes régions, cultures et langues du continent et de la diaspora. Plusieurs projections auront lieu en présence des auteurs des films et seront suivies d'un échange avec le public. L'offre comprend également une rétrospective des œuvres cinématographiques du Sénégalais Moussa Sène Absa. Un artiste accompli qui s'est distingué en tant que réalisateur, acteur, scénariste, producteur, écrivain, peintre ou encore musicien.

Autre temps fort du festival: un focus sur le Bénin. «Le cinéma béninois peine à acquérir une visibilité au-delà de ses frontières. Pourtant, une génération de cinéastes dynamique, active sur les réseaux, créatrice de festivals et animatrice de ciné-clubs, propose des œuvres courtes et percutantes, dans la fiction et le documentaire», argumentent les organisateurs de la manifestation. Les intéressés pourront par ailleurs découvrir les courts métrages «coup de cœur» de l'association Base-Court, partenaire des premières heures du festival. Et assister, le 20 août, à un débat sur le thème «Créer pour résister - résister pour créer». Une réflexion où seront soulevées plusieurs questions comme le rôle du septième art dans une Afrique rongée par différents maux entre mauvaise gouvernance des Etats, corruption, émigration, etc. Dans le cadre de rencontres ciblées sur l'analyse de films, différents invités évoqueront par ailleurs leur parcours et les processus de création. Mentionnons encore un «ciné-slam» et un «ciné-concert» - mise en musique de *La petite vendeuse de soleil* de Djibril

Diop Mambéty par le groupe Oriki et le chanteur sénégalais Woz Kaly - sans oublier la participation de DJ qui prolongeront les soirées et contribueront à dérouiller les jambes... Autant de propositions d'un événement prometteur invitant les participants à des voyages pluriels tout en leur offrant la possibilité de mieux saisir les réalités sociales, culturelles et artistiques du continent africain. A ne pas manquer. ■

* Festival cinémas d'Afrique, du 17 au 21 août, Cinémathèque suisse, casino de Montbenon, allée Ernest-Ansermet 3, à Lausanne. Programme et horaires sur: cinemasdrafrique.ch



Pour sa 16^e édition, le Festival cinémas d'Afrique affiche une belle programmation. Avec notamment de nombreux films consacrés au thème du travail, comme *Madame Brouette* de Moussa Sène Absa, illustrant le combat des femmes pour leur survie et celle de leurs proches.

LA THÉMATIQUE DU TRAVAIL AUSSI À L'ÉCRAN

Plusieurs films programmés dans le cadre du festival aborderont directement ou en filigrane la thématique du travail. On peut par exemple citer *Madame Brouette*, de Moussa Sène Absa. Ce long métrage raconte l'histoire d'une femme divorcée vendant sur son étal roulant des marchandises pour assurer sa survie. Une œuvre entre comédie et polar illustrant la lutte de femmes visant à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. La précarité trouve également un écho dans *La femme du fossoyeur*, de Khadar Ayderus Ahmed, qui relate le combat d'un couple pour tenter de réunir les fonds nécessaires à une opération de santé onéreuse, représentant un an de salaire. *Feathers* (plumes) d'Omar El Zohairy évoque aussi de son côté, de manière allégorique, les batailles quotidiennes pour parvenir à nouer les deux bouts et les transformations qu'elles entraînent. Léila Adjé Chabi pose dans *Zanklan* son regard sur un petit apprenti-travailleur employé dans une forge artisanale. Dans *Le chant d'Ahmed*, de Foued Mansour, il sera question de l'étrange relation que noue un employé, proche de la retraite, d'un établissement de bains-douches - un lieu sur le point de disparaître - avec un adolescent à la dérive... ■

TRISTESSE Willy Kohli, un militant syndical exemplaire nous a quittés



THIERRY PORCHET

Un homme au grand cœur, engagé sans compter pour les autres.

Willy s'est éteint le 24 juillet dernier dans sa 90^e année après une courte maladie. Nous aimions tous Willy pour sa droiture, sa loyauté, son engagement. Son engagement pour sa famille tout d'abord, à qui nous avons témoigné toute notre sympathie, mais aussi pour ses amis et ceux qui l'entouraient. On pouvait avoir confiance en lui. Maréchal forgeron de formation, Willy Kohli a exercé plusieurs métiers. Dans les différentes entreprises où il a travaillé, il a toujours été syndiqué et militant. D'abord à la FOMH (FTMH), puis au SEV et enfin à la FTCP, la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier, devenue ensuite le SIB, et aujourd'hui Unia. En 2013, *L'Événement syndical* avait réalisé un portrait de Willy qui revenait sur ses engagements sociaux et syndicaux et les nombreuses responsabilités qu'il avait prises dans sa vie pour aider les autres. Revenons brièvement sur celles qu'il a assumées sur son lieu de travail. En 1979, lorsqu'il reprit la présidence du groupe syndical de la chimie à Mon-

Roland Conus

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienné: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

Fribourg

FERMETURE ESTIVALE

Les secrétariats seront fermés du 1^{er} au 15 août compris. Nous répondrons à vos appels à partir du mardi 16 août au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch.

Genève

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Reception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

Guichets: De 9h à 12h et de 14h à 17h,

sauf le lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi. Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client. Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle

Ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

CAISSE DE CHÔMAGE

Reception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

Guichets: De 9h à 12h et de 14h à 17h,

17 juin, nous rappelons que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 11 août de 14h30 à 16h au secrétariat Unia de Neuchâtel, salle du 1^{er} étage.

Proposition d'ordre du jour:

1. Salutations et accueil. 2. Notes de décisions du 17 juin 2022, remarques et approbation.

3. Suite de la discussion à la suite de la présentation d'Alexandre Porret, secrétaire syndical. 4. Démarches en cours: lettre 1^{er} mai 2023, lettre aux parlementaires neuchâtelois, assurance maladie et subsides, stand du 3 septembre sur la votation AVS 21, Journée internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre. 5. Course annuelle, évaluation.

6. Groupe d'intérêt des retraité-e-s sur internet?

7. Remplacement d'Andrée à la Conférence nationale des retraité-e-s. 8. Divers.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus amicales. Andrée Schnegg, John Amos

TRANSJURANE

HORAIRES PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h. Jeudi, permanence administrative, de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Montheys: de 9h à 11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Montheys: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Montheys, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRE ESTIVAL

Permanence téléphonique

Du 25 juillet au 15 août, nous répondons à vos appels tous les matins de 8h30 à 12h au 0848 606 606 ou 0041 848 606 606 depuis la France.

Permanences syndicales

Le secrétariat de Nyon est fermé du 2 août au 12 août.

Le secrétariat de Lausanne reste ouvert durant la période estivale.

En dehors des fermetures, les permanences des secrétariats ci-dessus se font sur rendez-vous et ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil <a

UN CHANTIER PUBLIC ÉPINGLÉ À GENÈVE

A la suite d'une action d'Unia, des travailleurs ont été exemptés de travail pendant deux après-midi de canicule. Une victoire syndicale

Aline Andrey
Photos Thierry Porchet

Mercredi 3 août en fin de journée, l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) a décidé que le chantier public de génie civil sur l'avenue Pictet-de-Rochemont, à Genève, devait être arrêté les deux après-midi suivants, canicule oblige. Une victoire pour Unia qui, quelques heures plus tôt, dénonçait, sur place, sous un soleil de plomb, des conditions de travail dangereuses pour la santé des travailleurs. Le syndicat s'insurgeait aussi contre la pression «scandaleuse» exercée par l'Etat pour que les délais soient tenus, afin de minimiser l'impact des travaux sur cet axe de cir-

culation important. «Les pouvoirs publics veulent que ce chantier avance. Or, en tant que maîtres d'ouvrage, ils se doivent de montrer l'exemple, pour protéger la santé des travailleurs en ces jours de chaleur extrême», a indiqué Helena Verissimo de Freitas, secrétaire régionale adjointe d'Unia Genève.

DES PÉNALITÉS

La responsable syndicale a rappelé qu'en 2019, l'Etat, les associations professionnelles et les syndicats s'étaient entendus pour ne pas faire subir aux entreprises des pénalités en cas de retards liés aux mesures de protection du personnel. «Et pourtant, sur ce chantier, aucune pause supplémentaire - avant notre première visite - ni au-



Le 3 août, Unia a dénoncé les risques pour la santé des travailleurs, dus à la canicule et à la pression des délais, sur le chantier de l'avenue Pictet-de-Rochemont à Genève. Avec succès, puisque les travaux ont été arrêtés les deux après-midi suivants.



Lors de l'action d'Unia, Helena Verissimo de Freitas a rappelé, devant les médias, la responsabilité des pouvoirs publics face aux dangers encourus par les ouvriers.

cun aménagement des travaux n'ont été mis en place. L'enrobage est toujours prévu l'après-midi, alors que la pose de goudron signifie que la température peut grimper jusqu'à 170°C», a souligné la responsable syndicale. De son côté, l'entreprise Perrin a assuré, dans la *Tribune de Genève*, que les normes de sécurité étaient respectées. Le Département cantonal des infrastructures, pour sa part, a réfuté toute mise sous pression des entreprises.

Reste que ce chantier ne fait pas figure d'exception. Unia Genève indique que, depuis le début de l'été, sur plus d'une soixantaine de chantiers visités, une trentaine de dénonciations ont été déposées auprès des inspections du travail: «Elles concernaient notamment l'absence de pauses régulières, de mise à disposition d'eau et d'un lieu de pause au frais, ou encore la pratique de travaux lourds aux heures très chaudes.» Et de conclure: «Ces périodes de ca-

nique sont malheureusement appelées à se répéter. C'est un facteur à intégrer dans la planification des chantiers ainsi que dans les conditions d'attribution des marchés publics.» Dans ce sens, le syndicat a adressé un courrier à la conseillère d'Etat Fabienne Fischer en sa qualité de présidente du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) pour que la problématique de la canicule soit abordée et que des décisions soient prises. ■

Canicule: graves carences dans la protection des ouvriers

Unia Vaud dénonce, sondage à l'appui, le manque «flagrant» de mesures pour protéger la santé des travailleurs actifs sur les chantiers en temps de canicule

Textes Sonya Mermoud

Nous savions que la situation n'était pas toute rose mais à ce point, c'est particulièrement inquiétant.» Coresponsable de la construction à Unia Vaud, Sébastien Genton commente les résultats d'un sondage lancé en urgence le 21 juillet dernier auprès des travailleurs de la construction du canton à la suite de la canicule qui s'est abattue sur le pays. Et après avoir constaté, lors de tournées des chantiers, quantité de mauvaises pratiques (voir *L'ES* du 27 juillet). L'enquête anonyme à laquelle ont répondu 600 ouvriers en quelques jours a révélé de graves lacunes en matière de prévention des risques liés aux chaleurs extrêmes. «Le constat est accablant. Même les mesures les plus simples comme la mise à disposition d'eau n'ont pas été respectées dans plus de 40% des cas. L'employeur a pourtant l'obligation d'en fournir étant, selon la Loi sur le travail, responsable de la santé et de la sécurité de son personnel», poursuit le syndicaliste. Une négligence pour le moins préoccupante. «Lors de canicules, il est préconisé de boire jusqu'à 6 litres d'eau par jour, no-

tamment dans le cadre d'une activité physique comme la construction, en raison des dangers élevés de déshydratation», rappelle le syndicaliste.

RÉSULTATS ALARMANTS

Les réponses apportées au questionnaire montrent encore que moins de 20% des travailleurs ont bénéficié de pauses de 10 minutes chaque heure comme le recommande pourtant le Secrétariat d'Etat à l'économie. L'aménagement de la journée de travail n'a guère été mis en œuvre non plus: seuls un cinquième des ouvriers ont pu démarrer leur activité à 6h du matin pour finir en début d'après-midi. Enfin, 8% des chantiers uniquement ont décidé d'interrompre les travaux les jours les plus chauds. «Les résultats sont tout bonnement alarmants», insiste Sébastien Genton, soulignant les menaces qui persistent sur le personnel. «En 2019, un travailleur a perdu la vie sur un chantier fribourgeois à cause de la canicule. Cette même année, nous avons eu connaissance de trois ouvriers victimes de malaises dans le canton de Vaud. Mais les statistiques font défaut. Si un employé, à l'issue de la journée, consulte son médecin traitant ou le service des urgences en raison de problèmes respiratoires ou d'évanouissement, le cas ne sera pas répertorié. L'idéal serait que les professionnels de la santé et les hôpitaux tiennent des registres au niveau national.» Le collaborateur d'Unia précise encore que, bien que la Suva note de son côté ne pas recevoir de déclarations d'accidents liés à des températures élevées, on ne peut pas pour autant tirer de déductions optimistes. «Prenons, par exemple, le cas d'un travailleur qui tombe d'un escabeau. Même si la chaleur est à l'origine de la chute, elle ne sera pas mentionnée.»

PÉNALITÉS INSENSÉES

Dans ce contexte, Sébastien Genton mise sur une réaction de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE). Et l'invite à battre le rappel auprès des sociétés du canton pour qu'elles assument leurs responsabilités. «La FVE doit passer à la vitesse supérieure, prendre au sérieux le sujet de la santé des travailleurs et aussi intervenir au niveau national.» En clair: auprès de la Société suisse des entrepreneurs (SSE). «Il est impératif que la faïtière et ses membres appliquent les mesures de protection adéquates. Et cela alors que la problématique ne cessera de s'accentuer avec le réchauffement climatique.» Une voie dans laquelle ne semble pas s'engager la SSE à ce jour. Qui, cette année, dans le cadre des négociations relatives au renouvellement de la Convention nationale de la construction, revendique un passage à la semaine de 50 heures de travail en été. «Une aberration à la lumière de températures potentiellement extrêmes», s'indigne Sébastien Genton, notant encore que les sociétés ne sont pas les seules à jouer un rôle dans la préservation de la santé des salariés. «La responsabilité des maîtres d'œuvre, et en premier lieu les autorités publiques, est également engagée. Ceux-ci doivent accepter parfois des retards dans les délais d'exécution sans sanctionner financièrement les entreprises qui choisiraient de suspendre les travaux en cas de canicule. Ces pénalités sont insensées.» A ce propos, le collaborateur d'Unia Vaud plaide pour que les entreprises disposent d'une marge d'une quinzaine de jours dans la réalisation des travaux afin de pouvoir intégrer le risque d'intempéries dans leur planning. Une autre demande syndicale porte sur une meilleure reconnaissance du temps de pause. «Il faut

cesser de privilégier les impératifs financiers au détriment de la protection des salariés - et également de la qualité du travail accompli. Il ne s'agit

pas uniquement de conditions de travail, mais surtout de dignité et de respect des ouvriers.» ■



Plus d'informations sur la canicule: unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/construction/intempieres-construction/chaleur-ozone

LÉGISLATION NÉCESSAIRE

Les inquiétudes liées aux conséquences du réchauffement climatique sont partagées. Dans un récent communiqué, la Confédération européenne des syndicats (CES) a demandé à l'Union européenne une législation sur les températures maximales de travail. Et a rapporté que l'avant-dernière semaine de juillet, deux employés sont morts victimes d'un coup de chaleur en Espagne. En France, a encore souligné la CES, des accidents de travail liés à la touffeur ont coûté la vie à 12 personnes en 2020. Aujourd'hui, les pays de l'UE avancent en ordre dispersé et peu d'entre eux ont édicté des règlements en la matière. Une enquête d'Eurofound citée par la CES révèle pourtant l'étendue de la problématique. Selon cette dernière, 23% de l'ensemble des travailleurs du Vieux-Continent sont confrontés à la canicule. Dans l'agriculture et l'industrie, ce pourcentage s'élève à 36% et à 38% dans la construction. Les quelque pays disposant d'une réglementation sur les températures maximales de travail fixent la limite entre 27 °C et 29 °C. Loin des 34 °C actuellement retenus sur les chantiers vaudois comme signal d'alerte. Une barrière jugée trop élevée dans certains métiers, estime Sébastien Genton, coresponsable de la construction à Unia Vaud: «L'expérience du terrain cet été nous montre qu'il faudrait plutôt l'abaisser à 29 °C, 30 °C dans les activités les plus exposées comme dans le génie civil, la pose d'enrobés, le terrassement ou encore les travaux de paysagistes.» ■



THIERRY PORCHET/ARCHIVES

Selon l'enquête d'Unia Vaud, dans plus de 40% des cas la mise à disposition d'eau n'a pas été respectée.

DITES-LE AVEC DES KOKEDAMAS...

Horticulteur itinérant, Thierry Schellenberger vend sur les marchés romands des kokedamas. Un art décoratif végétal originaire du Japon, tout en rondeur et en délicatesse. Reportage

Texte Sonya Mermoud
Photos Thierry Porchet

Place Saint-François, Lausanne. Comme chaque jeudi, le marché prend petit à petit ses quartiers au pied de l'imposante église dominant la place pavée. Malgré un soleil généreux, l'air reste ce matin frais sous les effets d'une légère brise. Et les promeneurs encore rares. Casquette visée sur la tête, short fleuri protégé par un tablier vert et T-shirt orange, sa couleur préférée, Thierry Schellenberger termine l'aménagement de son stand. L'horticulteur choisit avec soin la manière de disposer ces jolies plantes plongeant leurs racines dans des sphères végétales, comme autant de minuscules planètes vertes. Certaines sont juchées sur une échelle décorative, d'autres suspendues à la voûte de l'étal ou dressées sur des caisses en bois. L'homme de 47 ans veille à réunir les mêmes variétés, à marier harmonieusement les tonalités, créant un espace délicat et poétique. Encore quelques ajouts et il voilà prêt à accueillir la clientèle dans son jardin ambulant de kokedamas, signifiant, dans l'Empire du Soleil levant, «boules de mousse». «Cet art a été développé au Japon durant les années 1990 par une nouvelle génération de personnes modestes. Qui, en raison de la petitesse de leurs appartements, ont imaginé ces boules, pouvant être suspendues au plafond et ce sans souci de poids en l'absence de pots», explique Thierry Schellenberger, avant de présenter un échantillon de son offre. Cœillerts, géraniums, gueules de loup, anthuriums, thym, menthe, sauge, fraisier, cosmos chocolat, rudbeckia... composent un îlot de senteurs et de couleurs réunissant plus de cent propositions végétales, véritables œuvres d'art vivantes. Une palette de globes aux prix variant entre 12 et 250 francs pour le plus cher, un superbe érable du Japon.

TOP SECRET!

«Je réalise des kokedamas d'intérieur, d'extérieur, avec des plantes grasses, tropicales, aquatiques, des vivaces, des arbustes, des herbes aromatiques, des fleurs comestibles... Il n'y a pas de limite», indique le passionné, qui précise acheter prioritairement ses plants auprès d'entreprises familiales locales, néanmoins sans se priver d'autres fournisseurs au besoin. Quant à la fabrication, elle se révèle plutôt simple. L'horticulteur, attentif à bien préserver les racines, fiche plantes et fleurs dans un substrat de terreau maison qu'il façonne en boule. «Le type de terre? Un mélange top secret», sourit-il malicieusement. Les sphères sont ensuite revêtues d'un chemisier de mousse égalisée aux ciseaux et ficelée. «Les kokedamas ont une durée de vie semblable à leurs homologues en pot. Au bout d'un an et demi, je propose aux acquéreurs de refaire gratuitement une plus grande boule.» L'entretien, assure le spécialiste, ne nécessite pas non plus d'avoir la main particulièrement verte. «Il s'agit d'abord de choisir le bon emplacement. L'arrosage s'opère par trempage avant de presser légèrement la sphère pour évacuer l'excédent d'eau. La fréquence dépend de la variété. Certains kokedamas sont néanmoins plus exigeants, demandant des pulvérisations quotidiennes, comme le calathéa», indique



Chaque jeudi, Thierry Schellenberger installe son stand sur la place Saint-François à Lausanne. Un espace poétique et délicat...



Thierry Schellenberger a su très tôt qu'il s'épanouirait dans le domaine de l'horticulture, héritant de la passion de son grand-père qui cultivait des fleurs et un potager. L'horticulteur réalise des kokedamas avec toutes sortes de plantes et de fleurs. Quelques exemples de spécimens dont un érable du Japon, son favori.

le quadragénaire, dont le stand se situe à un jet de pierre d'une fontaine. De quoi lui faciliter la vie.

ZÉNITUDE AU RENDEZ-VOUS

La petite place s'anime. Un accordéo-

niste de rue interprète des morceaux russes entraînants. «L'autre jeudi, il y avait un couple de chanteurs d'opéra. Magnifique», note l'horticulteur, avant d'être sollicité par une passante intriguée, figée devant son étal. La curieuse

demande des explications, s'extasie, le complimente, promet de repasser plus tard... Laurence est pour sa part déjà venue la semaine dernière. «Je vais de nouveau vous dévaliser», lance-t-elle joyeusement, un sac de paddle sur le

dos prêt à contenir ses achats. «Ce qui m'attire? La zénitude liée aux kokedamas, leur beauté, leur originalité, leur durabilité. Je les ai récemment découverts. J'ai aménagé chez moi un coin avec des bouddhas où ils s'intègrent parfaitement.» La jeune femme hésite, se saisit d'une boule, la repose et finit par choisir cinq spécimens: deux plantes vivaces et trois plantes grasses pour lesquelles elle demande des renseignements. «Si le feuillage est dodu, c'est qu'elle n'a pas encore soif, aux premières rides, il faudra l'immerger», lui explique Thierry Schellenberger, prodiguant moult conseils. Une attitude très appréciée par Laurence qui souligne l'amabilité et la disponibilité du commerçant, répondant également volontiers aux messages. Juste avant de partir, elle ajoute encore du thym. «Excellent en tisane mais aussi dans les salades, y compris de fruits», précise le spécialiste, attiré par le monde végétal depuis son enfance.

LE TRAVAIL MAGIQUE DE LA TERRE

«Mon grand-père cultivait un jardin potager et des fleurs. Il m'a transmis sa passion. Très tôt, j'ai su que j'emprunterais cette voie.» Originaire du Val-de-Travers, habitant aujourd'hui à Estavayer-le-Lac, Thierry Schellenberger, horticulteur et pépiniériste professionnel, entame sa carrière dans une entreprise du domaine. Dix ans plus tard, il démissionne par désamour de la routine. Il s'essaie ensuite au recyclage de vieux meubles avant d'effectuer un stage dans une fondation de réinsertion professionnelle où, au terme de plusieurs remplacements, il finit par être engagé. Il anime alors un atelier de bois et de verre, patientant de pouvoir en réaliser un autre en relation avec sa formation initiale. «Rien de plus magique, quand on rencontre des difficultés dans l'existence, que de travailler la terre. Nous cultivions des plantes et les vendions. C'est à cette époque que j'ai découvert les kokedamas.» Un changement de direction de l'institution vient toutefois chambouler la vie du maître socioprofessionnel qui s'est formé sur le tas et œuvre depuis de nombreuses années dans la structure. Licencié, Thierry Schellenberger prend un été sabbatique. «J'étais éprouvé, j'ai adoré travailler avec cette population en rupture, mais c'était lourd aussi.» Durant ce congé, l'idée de se lancer en indépendant dans la création de kokedamas germe et finit par s'imposer comme une évidence.

ESTHÉTISME ET ORIGINALITÉ

«Je les trouve si esthétiques et originaux dans leur pot végétal et je possède les connaissances requises», argumente le fleuriste itinérant, actif dans la branche depuis trois ans. «Je travaille uniquement sur les marchés, à Lausanne et à Estavayer-le-Lac et quelques dimanches à Ouchy et à Cully, ainsi que dans des festivals et des foires, au coup par coup. Parallèlement, j'organise une dizaine de cours par an», précise encore Thierry Schellenberger entre deux visites à son stand. Essentiellement des femmes en cette matinée, même si, assure-t-il, la clientèle masculine partage cet attrait des kokedamas. Un langage floral universel aussi aux accents de forêt avec ces jolis écrins de mousse... ■

lejardindeskokedamas.wordpress.com



La fabrication d'un kokedama.